



## Arrêt maladie cp

-----  
Par Maman66

Bonjour

En arrêt depuis 01/02/22 en regardant ma fiche de paye ou le mois de mai 2023 j avais toujours 23 de CP et au mois de juin 2023 il ne reste rien.

Qui peut m aider merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Voir avec vos délégués syndicaux ou directement auprès de la RH.

Le reliquat de congés que vous n'avez pas pu prendre pendant la période annuelle qui se termine doit être reporté.

-----  
Par kang74

Bonjour

Contrat de droit public ou privé ?

Vous avez été en arrêt de travail sans interruption depuis le 1/02/2022 ?

-----  
Par Maman66

Bonjour

Secteur privé,sans e interruption de mon arrêt.

Merci pour votre aide

-----  
Par janus2

Bonjour,

Les congés non pris du fait d'un arrêt de travail ne sont pas perdus !